

Novembre 2013

Des mots pour le dire Le processus migratoire et les caractéristiques linguistiques

Marie Mc Andrew, Université de Montréal Mahsa Bakhshaei, Université de Montréal Jacques Ledent, INRS-Centre Urbanisation Culture Société

Contexte

Les liens entre le langage et la pensée sont étroits. Choisir un concept, plutôt qu'un autre, c'est souvent définir une réalité ou exprimer un positionnement normatif. Cette relation est particulièrement importante dans un domaine comme celui de l'immigration et des rapports ethniques qui met en jeu des réalités mouvantes et complexes suscitant de nombreux débats, mais également susceptibles d'être instrumentalisées, entre autres à des fins politiques. De plus, comme nombre d'instances produisent des connaissances sur divers groupes, tant quantitatives que qualitatives, un manque de compréhension des concepts utilisés peut mener à des contresens chez les utilisateurs des statistiques officielles ou des recherches des milieux universitaires, gouvernementaux et communautaires.

Objectifs

Cet ensemble de trois capsules poursuit trois objectifs :

- clarifier le sens de divers concepts utilisés dans le domaine de l'immigration et des rapports ethniques, à partir des définitions retenues par divers organismes ou, dans le cas des concepts plus flous, par une exploration du champ sémantique qu'ils couvrent;
- 2) faire ressortir quelques éléments qui justifient la pertinence de ces concepts, leurs limites, et identifier les abus auxquels une mauvaise utilisation peut conduire;
- 3) illustrer l'interrelation qui existe entre divers concepts dans un domaine où les oppositions dichotomiques « nous et eux » résistent peu à l'analyse.

Les deux premières capsules s'intéressent aux termes utilisés pour désigner l'« Autre » issu de l'immigration. On y aborde, dans la première, les concepts liés au processus migratoire et aux caractéristiques linguistiques et, dans la seconde, les concepts qui rendent compte de la persistance à plus long terme des appartenances et des exclusions basées sur divers marqueurs. La troisième capsule se penche sur la complexe question du « Nous » en discutant successivement les termes utilisés pour désigner l'ensemble de la population québécoise, les groupes de référence ou de comparaison ainsi que le groupe majoritaire historique.

Le processus migratoire

Selon le dictionnaire Larousse, un migrant est une personne qui effectue un déplacement volontaire d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. Ce terme, qui est surtout utilisé dans les documents internationaux, se décline, selon que l'on adopte la perspective du pays d'origine ou du pays d'accueil, en émigrant ou immigrant. C'est ce dernier terme qui est le plus souvent utilisé au Québec et au Canada. Au sens juridique, un immigrant est une personne qui a été admise au Canada comme résident permanent, suite au processus de sélection mené par les gouvernements du Québec et du Canada, qui y réside donc légalement, mais n'a pas acquis le statut de citoyen (Gouvernement du Canada, 2001). C'est sensiblement la même acception du concept que l'on retrouve dans les statistiques issues des bases de données administratives (CIC, 2012a; MICC, 2006), lorsqu'on parle d'immigrants admis lors d'une année ou d'une période spécifique. On rencontre également le terme nouvel arrivant, plus ambigu et qui n'est acceptable que si la période qui justifie l'adjectif est précisée.

Cependant, dans le langage courant, on emploie souvent *immigrant* pour désigner les personnes qui ont vécu la migration, souvent dites de **première génération**, et ce, indépendamment de leur statut de citoyenneté. Cet usage est acceptable lorsque la définition est claire et que les nuances relatives à l'ancienneté d'implantation sont faites : par exemple « les immigrants arrivés depuis 1981 ». Toutefois, pour éviter la confusion sémantique, l'emploi de **personne immigrée** ou de **population immigrée**, privilégié par le MICC, est préférable. En faisant cette distinction, on risque moins de commettre des contresens ou des erreurs d'interprétation de diverses données statistiques.

Ainsi, le pourcentage des immigrants admis durant une année ou une période x qui connaissent le français est différent du pourcentage de l'ensemble de la population immigrée dans cet état de fait (Tableau 1). La première donnée mesure l'impact de la politique de sélection et la seconde, les effets de la politique d'intégration.

Tableau 1 Connaissance du français selon la définition du groupe-cible

	2011 (%)
Immigrants connaissant le français à l'entrée au Québec (Données administratives – MICC, 2012)	63,4
Population immigrée québécoise connaissant le français (ENM¹de 2011- Statistique Canada, 2011a)	79,2

De même, les principaux pays de naissance des immigrants d'une année ou d'une période x ne sont pas les mêmes que ceux qui ressortent lors du recensement (Tableau 2). La première donnée nous renseigne sur les tendances récentes des flux migratoires sur le plan

¹ Enquête nationale auprès des ménages

international et national, alors que la seconde reflète l'histoire de l'immigration au Canada et au Québec en reculant jusqu'au début du 20^e siècle, puisqu'il y a des personnes immigrées nées à cette période qui sont encore vivantes.

Tableau 2 Les dix principaux pays d'origine selon la définition du groupe-cible

Immigrants admis au Québec en 2011 (Données administratives – MICC, 2012)	Population immigrée (ENM de 2011 – Statistique Canada, 2011a)	
Haïti	Haïti	
Chine	France	
Algérie	Italie	
Maroc	Maroc	
France	Algérie	
Colombie	Chine	
Iran	Liban	
Liban	Viet Nam	
Égypte	États-Unis	
Tunisie	Roumanie	

Parmi les autres concepts qui reflètent les différences à l'intérieur des flux migratoires, ceux de réfugié et de demandeur du statut de réfugié sont les plus fréquemment utilisés, entre autres dans les médias. Rappelons d'abord que ce ne sont pas des synonymes d'immigrant, mais bien des concepts qui décrivent une partie des flux migratoires. Selon la Convention de Genève, le terme « réfugié » s'applique à « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Quant au demandeur du statut de réfugié, c'est « une personne qui a fui son pays et demande la protection dans un autre pays » (Conseil canadien pour les réfugiés, 2010). Le pourcentage des réfugiés au sein des flux migratoires est généralement facile à distinguer puisque c'est une des trois catégories d'admission qu'on retrouve dans les statistiques administratives (Tableau 3).

Tableau 3 Immigrants admis en 2011 selon la catégorie d'immigration (MICC, 2012)

•	5	
Catégorie)	(%)
Immigration économique		69,8
Famille		19,4
Réfugié		9,7

Dans le cas des demandeurs du statut réfugié, comme le processus de régularisation peut être assez long, ils ne sont généralement comptabilisés comme immigrants que plusieurs années après leur arrivée au pays. De plus, il arrive, selon les choix effectués lors de divers programmes de régularisation, qu'ils apparaissent plutôt comme faisant partie de l'immigration économique et non de la catégorie des réfugiés.

Finalement, signalons que dans certaines statistiques gouvernementales, entre autres dans le monde de l'éducation, mais également dans certaines études qualitatives, on utilise parfois le concept de personne (ou d'élève) issue de l'immigration, qui inclut la première et la seconde générations. Ce choix est généralement fondé sur la distinction ténue qui existe entre les élèves qui sont nés à l'étranger et les élèves nés au pays de familles d'immigration récente. Ce concept doit cependant être bien défini, afin qu'il ne devienne pas un synonyme de minorité ethnoculturelle (voir capsule Des mots pour le dire : la persistance des identités, des appartenances et des processus d'exclusion). De plus, lorsque cela est possible, il est préférable de faire les distinctions pertinentes entre la première et la deuxième générations et même avec la génération 1,5, soit les élèves qui sont nés à l'étranger, mais qui ont été scolarisés entièrement dans le pays d'accueil. Par ailleurs, le terme immigrant de deuxième génération doit absolument être banni, car une telle expression associe deux termes contradictoires.

Les caractéristiques linguistiques

Dans ce domaine, les termes les plus fréquemment employés connaissent des définitions diverses selon les sources gouvernementales ainsi qu'un emploi souvent à tous azimuts dans le discours politique et médiatique, et même dans certaines recherches. De plus, le champ sémantique que recouvrent même les données apparemment recueillies de manière rigoureuse, est sujet à caution dans un contexte international ou national où le multilinguisme est souvent la norme.

Selon Gouvernement du Canada (2013), un francophone, un anglophone et un allophone seraient respectivement des personnes dont la première langue apprise et encore comprise est le français / l'anglais / une autre langue que le français ou l'anglais et les langues autochtones. C'est sensiblement cette définition que l'on utilise pour colliger certaines données administratives (mais pas toutes, voir plus bas), entre autres celles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des commissions scolaires. Cependant, la langue d'usage à la maison est également recueillie par ces diverses instances, ce qui donne parfois un portrait différent (Tableau 4).

Tableau 4 Répartition de la population québécoise selon la langue maternelle et la langue d'usage (Recensement de 2011 - Statistique Canada, 2011b)

	Langue maternelle (%)	Langue d'usage (%)
Français uniquement	78,1	80,0
Anglais uniquement	7,7	9,8
Autre uniquement	12,3	7,1
Réponses multiples	2,0	3,2

Le hiatus à cet égard est plus marqué au sein de la population allophone, sous l'effet de l'intégration linguistique à la seconde génération ou de la diglossie prévalant dans certains pays d'origine. De plus, lorsque les parents n'ont le choix d'indiquer qu'une seule langue maternelle ou d'usage, comme c'est le cas dans les statistiques scolaires, cela risque d'introduire des biais et la fiabilité des données est douteuse (au sein des communautés maghrébine et haïtienne par exemple, les pratiques linguistiques d'élèves déclarés respectivement arabophones et créolophones sont souvent largement similaires à celles d'élèves que leurs parents ont décidé plutôt de déclarer francophones).

Dans tous les cas, il est essentiel de garder à l'esprit que le terme allophone n'est pas un synonyme d'immigrant ou d'immigré, comme on peut le voir au Tableau 5.

Tableau 5 Répartition des Québécois nés à l'étranger selon leur langue maternelle (ENM de 2011, Statistique Canada, 2011b)

Langue maternelle	%
Français uniquement	17,8
Anglais uniquement	7,4
Autre uniquement	70,5
Réponses multiples	4,3

C'est le cas également, mutatis mutandis, des termes francophone ou anglophone, qui, comme on le voit au Tableau 6, ne réfèrent pas uniquement à des personnes d'implantation ancienne, même si, comme on pouvait s'y attendre, le pourcentage des personnes nées à l'étranger est supérieur chez les allophones.

Tableau 6 Répartition de la population québécoise selon la langue maternelle et le statut d'immigration (ENM de 2011, Statistique Canada, 2011b)

Langue maternelle	Nés à l'étranger %	Nés au Canada %
Français uniquement	2,9	97,1
Anglais uniquement	12,4	87,6
Autre uniquement	72,3	27,7

Par ailleurs, un autre élément qui peut induire de la confusion est l'utilisation, relativement fréquente, du terme **immigration francophone** pour désigner les immigrants qui connaissent déjà le français à leur arrivée au pays. Ce type d'information que l'on trouve bien définie dans les bases de données administratives (CIC, 2012b), nécessite plusieurs mises en garde (Tableau 7). Tout d'abord, ces données portent sur la connaissance de la langue et non sur la langue maternelle. De plus, dans le discours gouvernemental, on a souvent tendance à inclure au sein de l'immigration francophone, les immigrants qui connaissent l'anglais et le français, alors que si l'on ventile ces catégories, le portrait qui ressort est plus nuancé.

Tableau 7 Immigrants admis au Québec en 2011 selon leurs caractéristiques linguistiques (MICC, 2012)

Langue maternelle française (%)	Connaissant déjà le français (%)	
13,9	63,4	
	Français uniquement	Français et anglais
	26,9	36,6

Finalement, ces données administratives ne sont vérifiées que dans le cas du requérant principal. Les pourcentages présentés peuvent donc inclure des personnes dont la maîtrise du français est variable, ce qui explique le besoin plus élevé de services de soutien linguistique souvent constaté au sein des institutions qui accueillent les conjoints ou les enfants de ces immigrants.

Références bibliographiques

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (2012a). Comprendre le statut de résident permanent. Consulté le 5 juin 2013 sur : http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/ausujet-rp.asp

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (2012b). S'installer dans une communauté francophone. Consulté le 3 juin 2013 sur : http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/francophone/index.asp

Conseil canadien pour les réfugiés (2010). *Réfugiés et immigrants : un glossaire*. Consulté le 3 juin 2013 sur : http://ccrweb.ca/files/feuillet_ccr_fra_web.pdf

Gouvernement du Canada (2013). *Majorités et minorités de langue officielle : un aperçu*. Patrimoine canadien. Consulté le 4 juin 2013 sur :

http://www.pch.gc.ca/eng/135767575556/1357675979588#_ftn76

Gouvernement du Canada (2001). Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Site Web de la législation (Justice). Consulté le 4 juin 2013 sur : http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-2.5.pdf

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2012). L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes : 2007-2011. Consulté le 4 juin 2013 sur : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2007_2011.pdf

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006). *Programmes*. Consulté le 3 juin 2013 sur : http://www.micc.gouv.gc.ca/fr/programmes.html

Statistique Canada (2011a). Enquête nationale auprès des ménages (ENM). *Tableaux de données : Immigration et diversité ethnoculturelle*. N° aux catalogues : 99-010-X2011033 et 99-010-X2011026

Statistique Canada (2011b). Caractéristiques linguistiques des Canadiens : Langue, recensement de la population de 2011. Consulté le 3 juin 2013 sur : http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-fra.pdf